

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF

Pour mémoire, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire. De plus, le Maire doit se retirer au moment du vote, sous peine de nullité de la délibération d'approbation.

Enfin, en application des dispositions de l'article L 1612-12 du CGCT, le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption

Le compte administratif termine donc le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'exercice. Ainsi, l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécuté en établissant le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif :

- *rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes,*
- *présente les résultats comptables de l'exercice,*
- *est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.*

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 mars 2023.

*

* *

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de l'un de ses membres :

- de prendre acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Bruno GUILBERT, Maire, lequel s'étant retiré ;
- de constater la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune :

Compte Administratif 2022

	(1) Investissement	(2) Fonctionnement	(1+2) = Total
Résultat hors restes à réaliser (A)			
Excédent	376 607 €	708 654 €	1 085 261 €
Déficit			- €
Résultat reporté (B)			
Excédent	182 001 €	300 000 €	482 001 €
Déficit	- €		- €
Restes à réaliser (C)			
Excédent	69 138 €	- €	69 138 €
Déficit			
Résultat final (A+B+C)			
Excédent	627 746 €	1 008 654 €	1 636 400 €
Déficit			

** à l'arrondi le plus proche*

Annexes :

- **Note de présentation**
- **Compte administratif 2022**

NOTE DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif (CA).

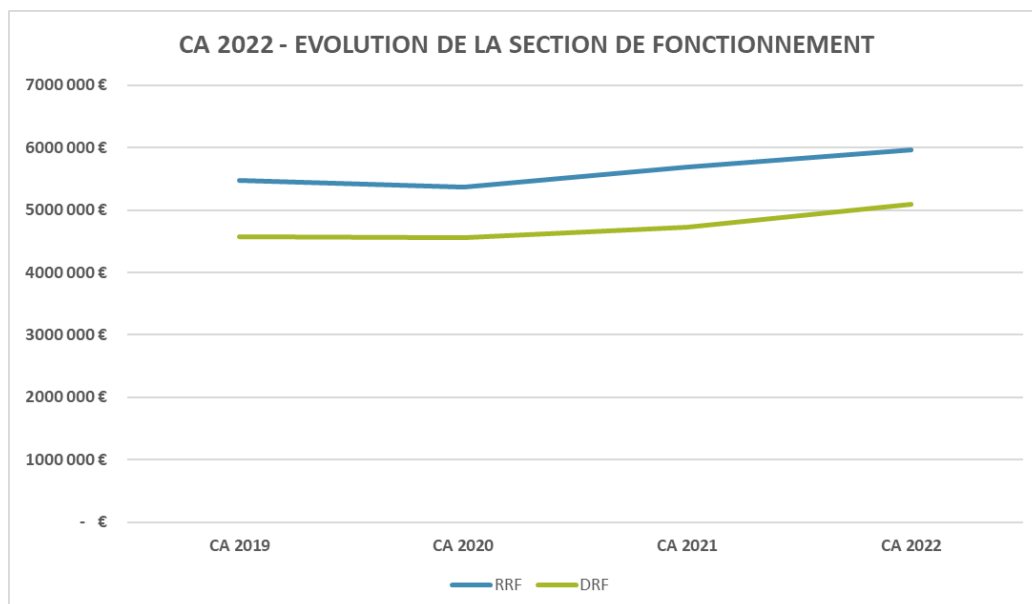
Le CA retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Pour mémoire, le budget primitif adopté le 03 février 2022 a fait l'objet d'un budget supplémentaire en date du 19 mai 2022 et de quatre décisions modificatives adoptées les 07 avril, 23 juin, 20 octobre et 15 décembre 2022 afin d'opérer des ajustements et virements de crédits aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

I. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement synthétiquement présentée ci-dessous montre un solde d'exécution (Recettes réelles – Dépenses réelles) à 870 K€ soit + 432 K€ par rapport au prévisionnel du BP 2022 et une augmentation de + 80 K€ par rapport au CA 2021.



Pour mémoire, l'année 2022 a été marquée notamment par :

- * la reprise en régie des activités périsco et extra scolaires « service Enfance Jeunesse » avec un impact sur 4 mois en recettes et dépenses (septembre – décembre 2022) ;
- * une inflation galopante jusqu'à 7,1% en novembre 2022 et une moyenne 2022 à 5,2% ;
- * l'absence de bouclier tarifaire sur les coûts de l'énergie ;
- * les révisions de tarifs sur des marchés tels que celui de la restauration scolaire (+5%) ou le transport scolaire (+17%) ;
- * l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5%).

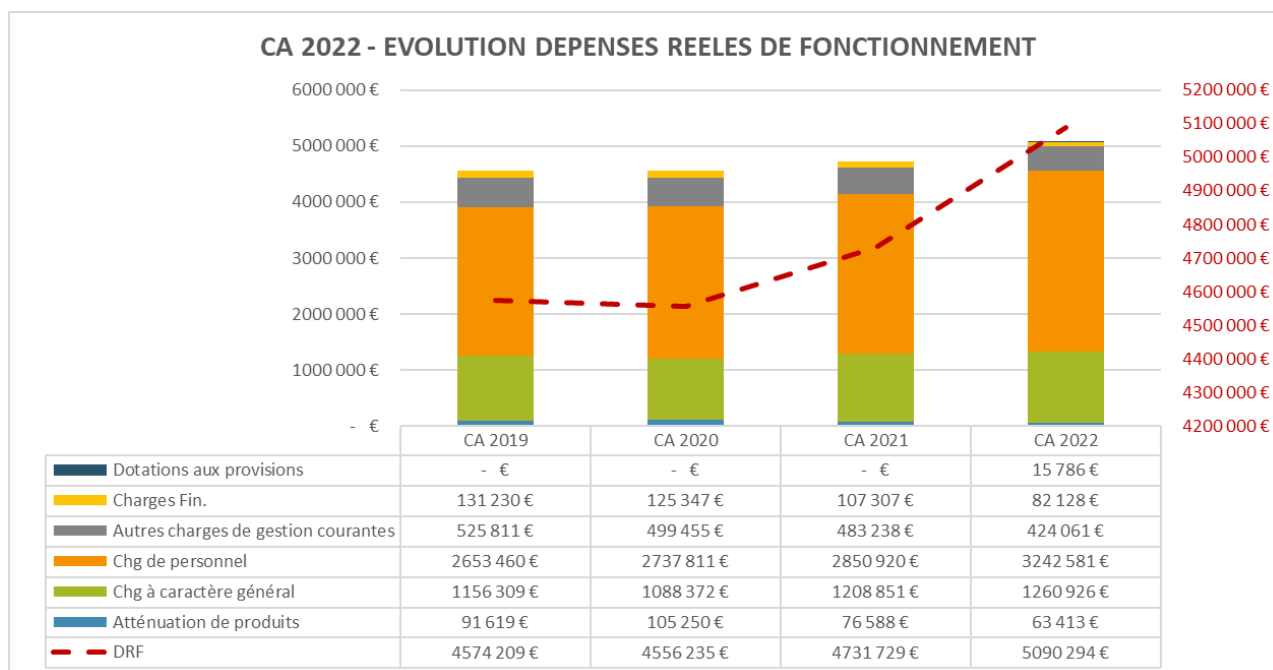
NB : la mise en place du nouvel outil de gestion comptable dans le contexte d'un changement de nomenclature n'a pas permis de procéder matériellement aux rattachement des charges et des produits sur l'exercice 2022 qui seront reportés sur l'exercice 2023.

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	% évol 2022/2021	
chapitre 013	Atténuation de charges	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	-62%	- 123 113 €
chapitre 70	Produits des services	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	-26%	- 102 949 €
chapitre 73	Imposition directe et taxes	3 910 954 €	3 837 585 €	3 852 704 €	4 151 001 €	8%	298 297 €
chapitre 74	Dotations et parti.	917 802 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	13%	157 338 €
chapitre 75	Autres produits de gestion	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	-90%	- 6 162 €
chapitre 76	produits financiers	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 77	produits exceptionnels	34 136 €	20 599 €	19 210 €	71 112 €	270%	51 902 €
RRF		5 480 309 €	5 365 463 €	5 685 828 €	5 961 141 €	5%	275 313 €
chapitre 78	reprise sur amort prov						- €
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre sections			- €	11 650 €		11 650 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 480 309 €	5 365 463 €	5 685 828 €	5 972 791 €	5%	286 963 €
R002	Résultat fonct. Reporté	- €	- €	100 000 €	300 000 €	200%	200 000 €
		5 480 309 €	5 365 463 €	5 785 828 €	6 272 791 €	8%	486 963 €
		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022		
chapitre 014	Atténuation de produits	91 619 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	-17%	- 13 175 €
chapitre 011	Chg à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	4%	52 075 €
chapitre 012	Chg de personnel	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	14%	391 661 €
chapitre 65	Autres charges de gestion couran	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	-12%	- 59 177 €
chapitre 66	Charges Fin.	131 230 €	125 347 €	107 307 €	82 128 €	-23%	- 25 179 €
chapitre 67	Charges except.	15 779 €	- €	4 824 €	1 399 €	-71%	- 3 425 €
chapitre 68	Dotations aux provisions	- €	- €	- €	15 786 €		15 786 €
chapitre 022	Dép. imprévues	- €	- €	- €	- €		- €
DRF		4 574 209 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 294 €	8%	358 566 €
chapitre 023	Vir. Section invest						- €
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre secti	176 871 €	204 567 €	165 197 €	173 842 €	5%	8 645 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 751 079 €	4 760 802 €	4 896 926 €	5 264 137 €	7%	367 211 €
SOLDE		729 230 €	604 661 €	788 902 €	708 654 €		

* à l'arrondi le plus proche

A. Les Dépenses

Evolution des dépenses de fonctionnement :



Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 5 090 K€ et augmentent de +8% (+358 K€) par rapport au CA 2021.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022			
chapitre 014	Atténuation de produits	91 619 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	-17%	- 13 175 €
chapitre 011	Chg à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	4%	52 075 €
chapitre 012	Chg de personnel	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	14%	391 661 €
chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	-12%	- 59 177 €
chapitre 66	Charges Fin.	131 230 €	125 347 €	107 307 €	82 128 €	-23%	- 25 179 €
chapitre 67	Charges except.	15 779 €	- €	4 824 €	1 399 €	-71%	- 3 425 €
chapitre 68	Dotations aux provisions	- €	- €	- €	15 786 €		15 786 €
chapitre 022	Dép. imprévues	- €	- €	- €	- €		- €
DRF		4 574 209 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 294 €	8%	358 566 €
chapitre 023	Vir. Section invest						- €
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre secteurs	176 871 €	204 567 €	165 197 €	173 842 €	5%	8 645 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 751 079 €	4 760 802 €	4 896 926 €	5 264 137 €	7%	367 211 €

* à l'arrondi le plus proche

Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général ont été contenues malgré un contexte fortement inflationniste à 1 260 K€ soit un CA 2022 en augmentation de +4% (+52K€) par rapport au CA 2021.

Le Chapitre marque un recul par rapport au prévisionnel (DM 4 à 1 638K€ soit - 378 K€) cela s'explique notamment au titre du compte 60613 « chauffage urbain » avec des crédits ouverts à hauteur de 200K€ et non mandatés.

En effet, sur ce compte les opérations passées en 2022 ont été des opérations rattachées à l'exercice 2021 pour 57 K€. Pour les opérations 2022, l'inexactitude des factures produites par le prestataire a conduit la Commune par l'intermédiaire de son assistance à maîtrise d'ouvrage à les rejeter. La régularité des factures ainsi que leur production représentent une difficulté dans le cadre de suivi de ce poste de dépenses.

Ainsi, dans le cadre des charges à rattacher, le montant prévisionnel est projeté à 200K€.

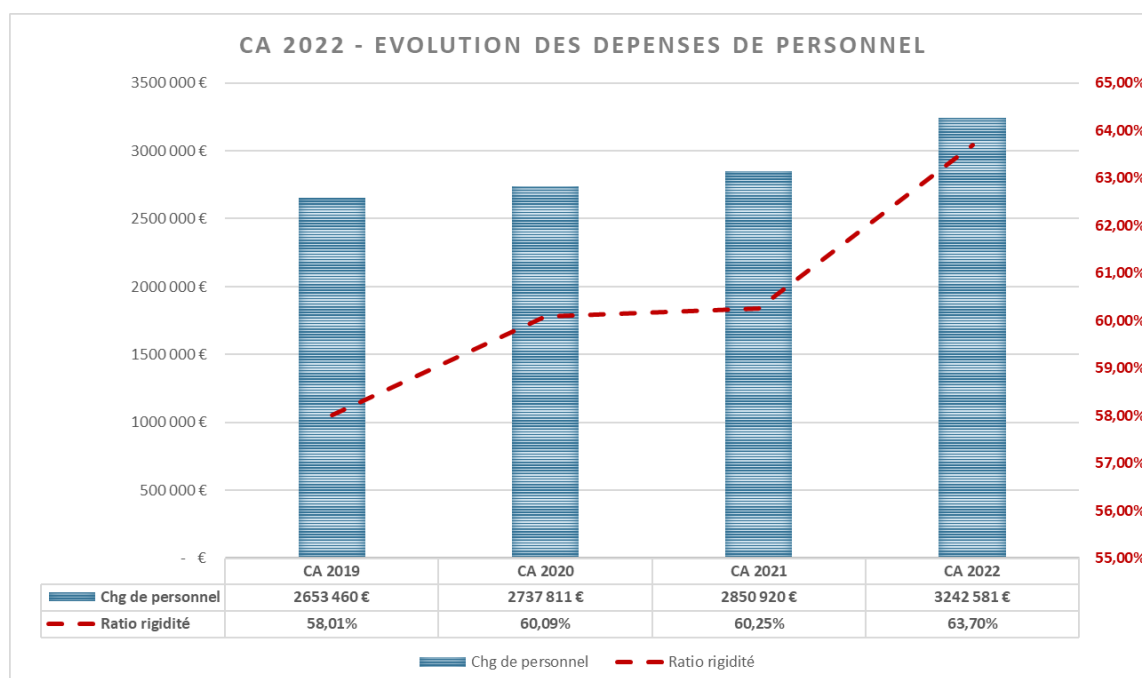
Enfin, sur le volet des autres postes de charges à caractère général, les charges complémentaires à rattacher représentent 50 K€ (10K€ pour l'électricité ; 20K€ pour la restauration scolaire et 10 K€ pour les autres charges). Soit une projection du chapitre 011 à 1 510K€ soit + 25% +302K€ par rapport au CA 2021.

Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel ont été largement impactées en 2022 avec une évolution du chapitre de +4% (+391K€) par rapport au CA 2021 soit un chapitre à 3 242K€ pour 2022.

Ce chapitre a fait l'objet de plusieurs décisions modificatives qui ont notamment mis en exergue les impacts de :

- La reprise en régie des activités périsco et extra scolaires pour + 160 K€ pour 4 mois (septembre à décembre 2022) avec le recrutement de 14,45 ETP en CDI ou CDD ;
- L'impact de l'augmentation du point d'indice des agents municipaux +3,5% soit +30K€ sur 6 mois ;
- Les remplacements d'agents municipaux à près + 90 K€ ;
- L'augmentation de charges et cotisations telles que l'allocation de retour à l'emploi pour les départs anticipés à la retraite pour invalidité pour des agents municipaux + 41 K€ ;
- L'impact d'une année pleine de mise en place du nouveau régime indemnitaire + 70K€ ;



(ratio de rigidité : part des dépenses des charges de personnels sur les dépenses réelles de fonctionnement)

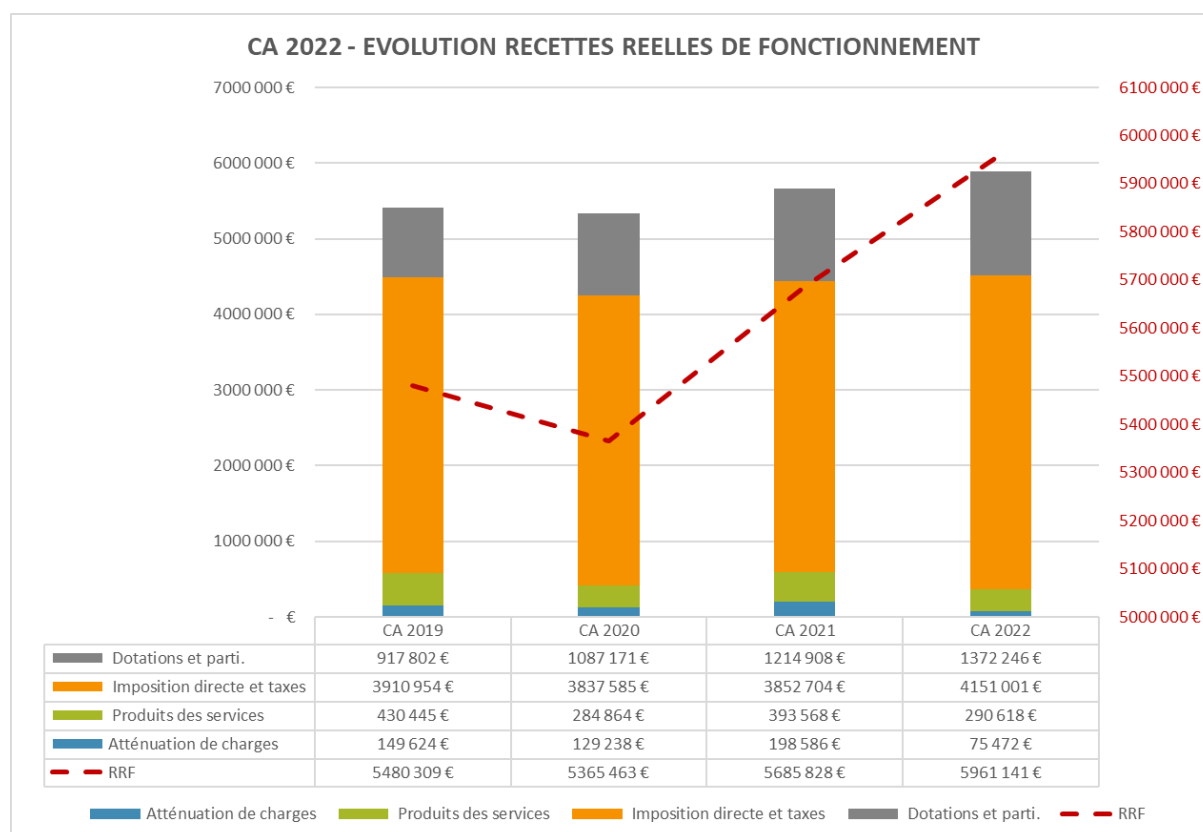
Charges Financières (chapitre 66) et les autres charges de gestion courantes (chapitre 65)

Les charges financières et les autres charges de gestion courantes sont en baisse par rapport au CA 2021 soit -12 % (-59K€) pour les charges de gestion courantes et -23%(-25K€) pour les charges financières.

Pour les charges de gestion courantes ce recul est dû à une diminution des autres contributions obligatoires et subventions aux associations avec l'impact notamment de la reprise des activités Enfance Jeunesse.

B. Les Recettes

Evolution des recettes de fonctionnement :



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 5 961 K€ et augmentent de +5% (+286 K€) par rapport au CA 2021.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	% évol 2022/2021		
chapitre 013	Atténuation de charges	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	-62%	- 123 113 €
chapitre 70	Produits des services	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	-26%	- 102 949 €
chapitre 73	Imposition directe et taxes	3 910 954 €	3 837 585 €	3 852 704 €	4 151 001 €	8%	298 297 €
chapitre 74	Dotations et parti.	917 802 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	13%	157 338 €
chapitre 75	Autres produits de gestion	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	-90%	- 6 162 €
chapitre 76	produits financiers	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 77	produits exceptionnels	34 136 €	20 599 €	19 210 €	71 112 €	270%	51 902 €
RRF	5 480 309 €	5 365 463 €	5 685 828 €	5 961 141 €	5%	275 313 €	
chapitre 78	reprise sur amort prov						- €
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre sections			- €	11 650 €		11 650 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 480 309 €	5 365 463 €	5 685 828 €	5 972 791 €	5%	286 963 €	

Produits de service (chapitre 70)

Les produits de service marquent un recul par rapport au CA 2021 -26% (-102K€) du fait du rythme de la facturation des prestations relevant de la Restauration scolaire, de l'Enfance Jeunesse et de la Petite Enfance ; cela provoque un décalage chronique de trésorerie.

Les produits escomptés sur 2022 pour les activités relevant des activités de restauration, enfance jeunesse et ramassage scolaire non comptabilisés dans l'exercice 2022 sont à hauteur de 102K€. Pour la Petite Enfance, les produits attendus non comptabilisés sur 2022 sont de 10K€ ; de plus les impayés identifiés à ce jour représentent 16K€.

Afin d'améliorer le recouvrement des produits issus de la facturation, les services communaux en lien avec les services du Service de Gestion Comptable travaillent remettent à plat les différents modes de paiement pour les familles ainsi que le calendrier de facturation afin d'en faciliter le traitement tant pour la Commune que pour les usagers des services en question. Enfin, un travail va être mené sur les impayés par les services communaux en lien avec le CCAS pour les familles les plus en difficultés. En effet, sur 2022, la provision pour les créances en recouvrement contentieux depuis plus de deux ans a été utilisée pour dépréciation de créances à hauteur de 2 548,76€ au titre des opérations de fin d'exercice.

Atténuations de produits (Chapitre 013)

Ce chapitre comporte notamment les versements au titre des contrats d'assurance dont le contrat « assurance statutaire ». Ce Chapitre est pénalisé par la sinistralité de la Commune au regard de l'absentéisme important connaît une baisse des remboursements à hauteur de -62% (-123 K€). Pour mémoire, la commune n'est remboursée qu'à hauteur de 70% des IJ.

Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre connaît une augmentation de +8% (298 K€) par rapport au CA 2021 avec un effet conjugué de l'augmentation des taux de Foncier (bâti et non bâti) + 146K€ et d'une augmentation dynamique des bases fiscales de +3.5%.

Les autres postes connaissent un léger recul tels que les droits de mutation -20K€.

Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre affiche une augmentation au titre du CA 2022 de + 13% (+ 157 K€) par rapport au par rapport au CA 2021 avec notamment :

- la participation des organismes telle que la CAF augmente de 40K€ par rapport au BP 2022 en lien immédiat avec une reprise des activités liées à l'Enfance Jeunesse sur 4 mois ;
- l'abondement de +110K€ au titre de l'effet correcteur de la réforme de la taxe d'habitation, opération de régularisation ;
- la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (DGF) – 25K€.

Produits exceptionnels (chapitre 77)

Le chapitre connaît une augmentation de 270% soit + 51 K€, effet cumulé de remboursements de sinistres (honoraires avocats), remboursements d'excédent eau, ... l'augmentation importante reste à relativiser compte tenu des masses financières en jeux et de leur caractère non pérenne.

II. Section d'Investissement

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	RAR 2022
Recettes		2 755 951 €	2 047 439 €	1 858 599 €	2 134 500 €	1 336 278 €
Recettes d'équipement		1 199 102 €	841 319 €	818 870 €	1 079 171 €	1 336 278 €
chapitre 13	Subventions d'investi BP	899 102 €	441 319 €	118 845 €	198 371 €	1 336 278 €
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	300 000 €	400 000 €	700 025 €	880 800 €	- €
chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
chapitre 21	Virement section fonctionnement					
Recettes financières		1 556 849 €	1 001 553 €	874 532 €	881 487 €	- €
chapitre 10	Dotations, fonds divers (1068)	1 438 439 €	883 142 €	777 065 €	798 727 €	
dont FCTVA		156 103 €	153 913 €	265 277 €	209 825 €	
compte 1068 N-1						
chapitre 024	Produits de cessions		- €	- €		
chapitre 27	Autres immo financières	118 410 €	118 411 €	97 467 €	82 760 €	
Recettes d'ordre			204 567 €	165 197 €	173 842 €	
chapitre 040	opé d'ordre	176 871 €	204 567 €	165 197 €	173 842 €	
Dépenses		2 654 887 €	1 890 771,00 €	1 277 019 €	1 757 892 €	1 267 140 €
Dépenses d'équipement		1 840 202 €	1 384 526 €	758 431 €	1 128 283 €	1 267 140 €
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	228 €	6 345,00 €	31 347 €	- €	
chapitre 204	Subvention d'équipement versées	- €				
chapitre 21	Immobilisations corporelles BP	484 430 €	115 859,00 €	309 431 €	464 813 €	781 314 €
chapitre 23	Immobilisations en cours BP	1 355 544 €	1 262 322,00 €	417 653 €	663 470 €	485 826 €
Dépenses financières		814 685 €	506 245 €	518 588 €	629 610 €	- €
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	12 598 €				
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	802 087 €	506 245,00 €	518 588 €	560 643 €	
chapitre 020	dépenses imprévues					
Chapitre 040	opé d'ordre				68 967 €	
					- €	
résultat exercice		101 064 €	156 668 €	581 580 €	376 608 €	69 138 €

* à l'arrondi le plus proche

A. Les Dépenses

Les dépenses d'investissement (hors RAR) représentent 1 757K€ soit +38% (+480K€) par rapport au CA 2021 :

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	RAR 2022			
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	228 €	6 345 €	31 347 €	- €	- €	-100%	- 31 347 €	
chapitre 21	Immobilisations corporelles	484 430 €	115 859 €	309 431 €	1 260 456 €	464 813 €	781 314 €	50%	155 382 €
chapitre 23	Immobilisations en cours	1 355 544 €	1 262 322 €	417 653 €	1 714 798 €	663 470 €	485 826 €	59%	245 817 €
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserve	12 598 €	- €	- €					- €
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	802 087 €	506 245 €	518 588 €	560 644 €	560 643 €		8%	42 055 €
chapitre 040	Opé. Ordre transferts entre secti	- €	- €	- €		68 967 €	- €		68 967 €
chapitre 041	Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €		- €	- €		- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 654 887 €	1 890 771 €	1 277 019 €	3 535 898 €	1 757 893 €	1 267 140 €	38%	480 874 €
D 001	Déficit reporté	887 071 €	609 137 €	399 579 €		- €	- €	-100%	- 399 579 €
R 001	Excédent reporté	- €	- €	- €		182 001 €	- €		182 001 €
SOLDE		- 609 137 €	- 452 469 €	182 001 €	558 608 €	69 138 €			

* à l'arrondi le plus proche

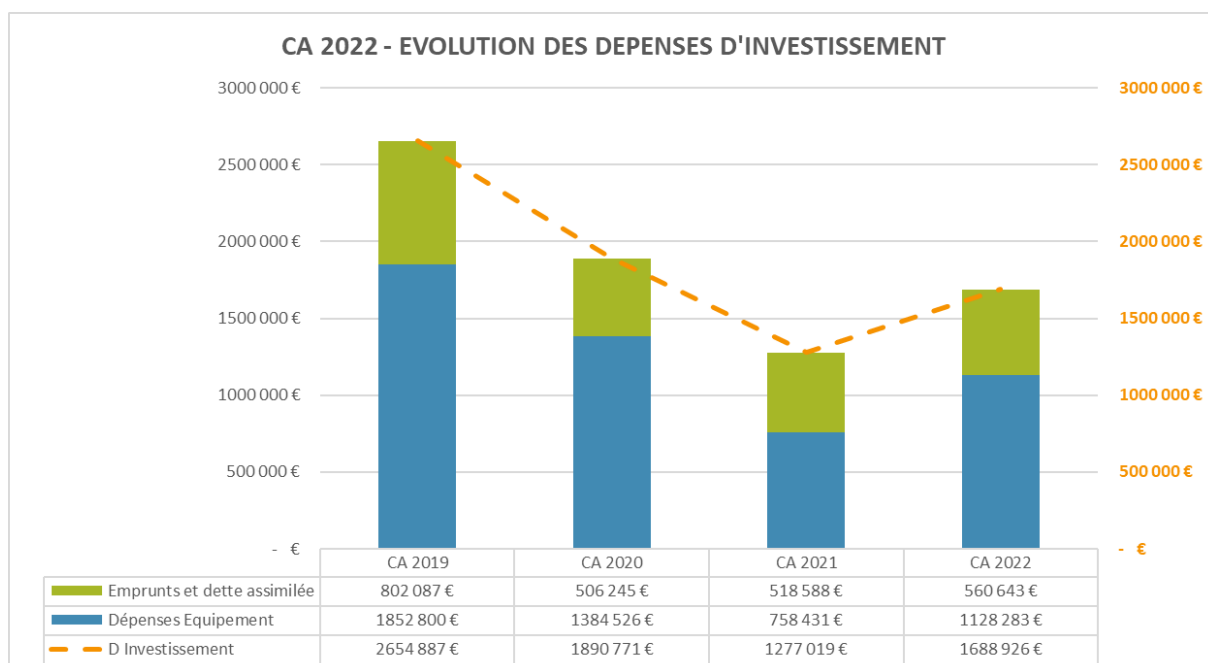
Les « restes à réaliser » RAR 2021 représentent 1 267K€ (soit 781K€ au titre du Chapitre 21 et 485K€ au titre du Chapitre 23) tels que présentés ci-après :

	*RAR 22
21	781 314 €
▣ Adapter et moderniser l'organisation de la collectivité pour assurer un meilleur service aux administrés	366 920 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	73 748 €
Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	293 172 €
▣ Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics	124 896 €
Aménagements et entretien des espaces publics communaux	34 896 €
Renouvellement des aires de jeux et embellissement des espaces publics	90 000 €
▣ Améliorer les conditions d'accueil des enfants	30 848 €
Modernisation des matériels et des équipements scolaires	6 954 €
Réhabilitation des équipements scolaires	10 193 €
Renouvellement des équipements et matériels à destination de l'Enfance	13 701 €
Sécurisation des sites scolaires et abords	
▣ Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité et aux normes les équipements communaux de proximité	258 649 €
Entretien des bâtiments communaux	
Mise en sécurité des bâtiments communaux	258 649 €
23	485 826 €
▣ Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics	278 954 €
Préserver la tranquillité des espaces publics	278 954 €
▣ Améliorer les conditions d'accueil des enfants	
Réhabilitation des équipements scolaires	
▣ Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité et aux normes les équipements communaux de proximité	206 872 €
Construction	
Entretien des bâtiments communaux	55 016 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	151 856 €
Réhabilitation des bâtiments communaux	- €
▣ Divers rattachés aux 4 politiques	- €
Divers	- €
Total général	1 267 140 €

** à l'arrondi le plus proche*

NB : Pour mémoire, les autorisations de programmes ne sont pas comptabilisées au titre des RAR. Leur financement doit être obligatoirement provisionné par lissage des crédits de paiement au titre du Budget et des diverses décisions modificatives.

Les AP en qualité d'engagements annuels votés par le Conseil Municipal (création, ajustements, révisions ou lissages) se suffisent à elles même et ne nécessitent pas l'établissement de restes à réaliser pour leur exécution. L'engagement a pourvoir aux crédits de paiement réside dans le cadre des délibérations qui sont présentées au Conseil Municipal.



Les dépenses d'équipement 1128 K€ (soit les chapitres 20, 21 et 23 « immobilisations incorporelles », « immobilisations corporelles » et « immobilisations en cours ») connaissent une augmentation de +49% +369K€

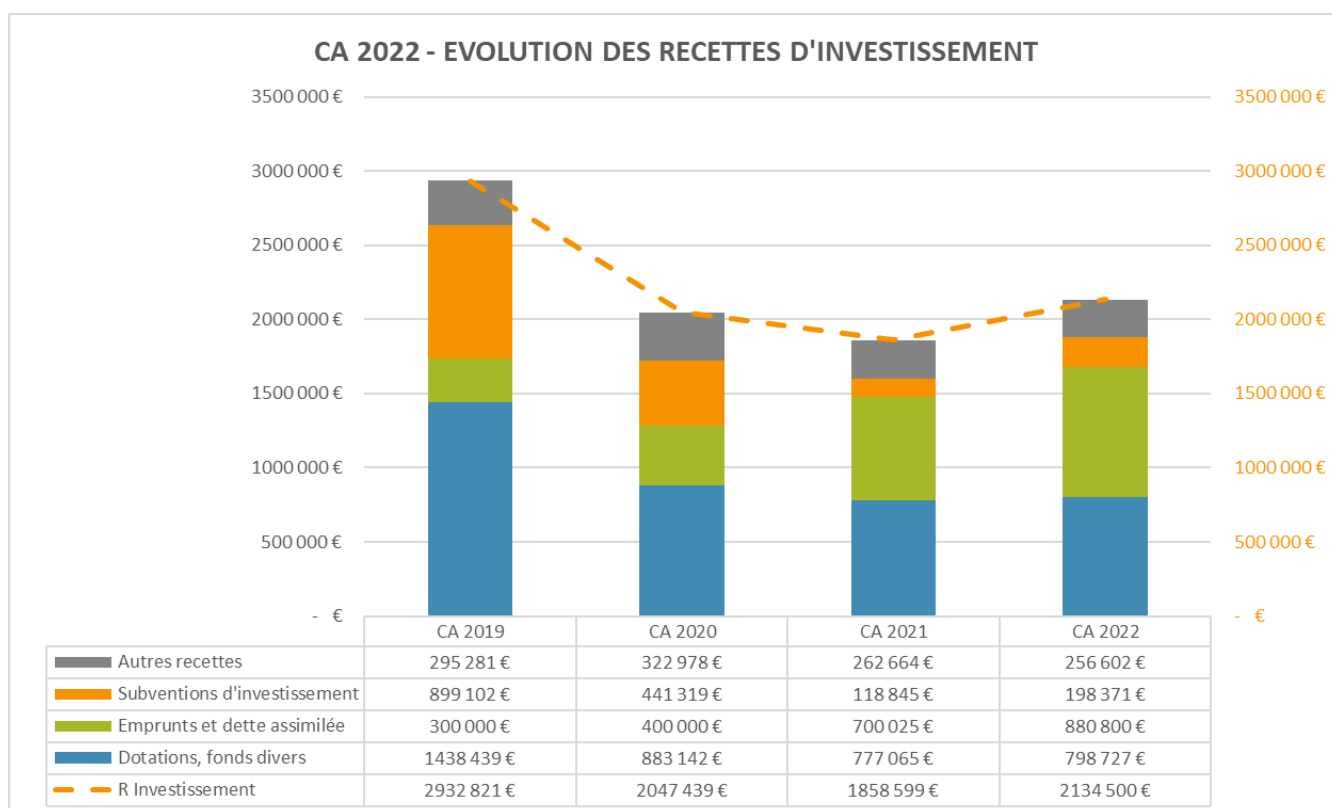
Le calendrier des différentes opérations impacte l'exercice 2022 sur le rythme du mandatement des crédits à l'instar de l'opération « Réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury » ou de l'opération « Eglise Notre Dame » qui a connu sur 2022 un certain nombre d'aléas qui ont retardé le phasage des travaux.

	*CA 2022	*RAR 22
21	464 813 €	781 314 €
Adapter et moderniser l'organisation de la collectivité pour assurer un meilleur service aux administrés	114 008 €	366 920 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	54 045 €	73 748 €
Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	59 962 €	293 172 €
Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics	22 144 €	124 896 €
Aménagements et entretien des espaces publics communaux	10 000 €	34 896 €
Renouvellement des aires de jeux et embellissement des espaces publics	5 586 €	90 000 €
Améliorer les conditions d'accueil des enfants	11 670 €	30 848 €
Modernisation des matériels et des équipements scolaires	10 654 €	6 954 €
Réhabilitation des équipements scolaires	- €	10 193 €
Renouvellement des équipements et matériels à destination de l'Enfance	- €	13 701 €
Sécurisation des sites scolaires et abords	1 017 €	- €
Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité et aux normes les équipements communaux de proximité	316 991 €	258 649 €
Entretien des bâtiments communaux	- €	- €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	313 165 €	258 649 €
23	663 470 €	485 826 €
Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics	88 345 €	278 954 €
Préserver la tranquillité des espaces publics	88 345 €	278 954 €
Améliorer les conditions d'accueil des enfants	- €	- €
Réhabilitation des équipements scolaires	- €	- €
Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité et aux normes les équipements communaux de proximité	575 125 €	206 872 €
Construction	- €	- €
Entretien des bâtiments communaux	- €	55 016 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	166 940 €	151 856 €
Réhabilitation des bâtiments communaux	408 185 €	- €
Divers rattachés aux 4 politiques	- €	- €
Divers	- €	- €
Total général	1 128 283 €	1 267 140 €

** à l'arrondi le plus proche*

B. Les Recettes

Evolution des recettes d'investissement :



Les recettes d'investissement représentent 2 134K€ hors RAR 2022 soit +15% (+275K€) par rapport au CA 2021.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022		
chapitre 13 Subventions d'investissement	899 102 €	441 319 €	118 845 €	1 397 439 €	198 371 €	1 336 278 €	67%	79 526 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	300 000 €	400 000 €	700 025 €	880 800 €	880 800 €	- €	26%	180 775 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réservés	1 438 439 €	883 142 €	777 065 €	294 410 €	798 727 €	- €	3%	21 662 €
chapitre 024 Produits de cessions	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 27 Autres immo financières	118 410 €	118 411 €	97 467 €	82 760 €	82 760 €	- €	-15%	- 14 707 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre secteurs	176 871 €	204 567 €	165 197 €	199 817 €	173 842 €	- €	5%	8 645 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 021 Vir. Section fonctionnement	- €	- €	- €	680 672 €	- €	- €		- €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 932 821 €	2 047 439 €	1 858 599 €	3 535 898 €	2 134 500 €	1 336 278 €	15%	275 901 €

** à l'arrondi le plus proche*

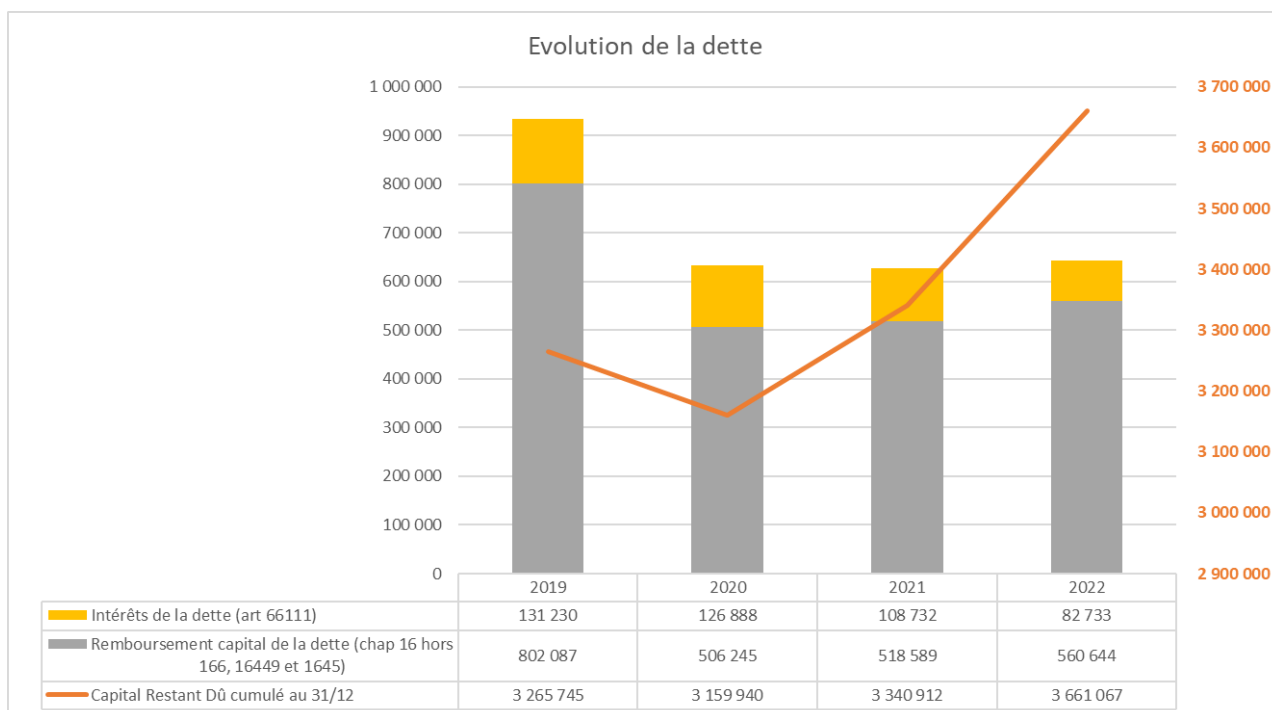
Les restes à réaliser 2022 en recettes représentent 1 336 K€ au titre des subventions d'équipement (DETR, DSIL, FACIL, CD76) notifiées en lien avec les opérations (Travaux Eglise Notre Dame, Accessibilité des bâtiments communaux, l'autorisation de programme Réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury, l'opération Réhabilitation de l'Hôtel de Ville et les locaux de police municipale...).

	RAR 2022	NVELLES BP 2023
ACCESSIBILITE	94 727,00 €	
AP GYMNASE FLEURY	890 928,25 €	
AP REHAB MAIRIE	96 506,40 €	130 000,00 €
CAPTEURS ECOLES	- €	- €
CAVITES SOUTERRAINES	875,00 €	
CRECHE	101 550,00 €	
EGLISE NOTRE DAME	102 813,14 €	
PLAN SOBRIETE	- €	20 000,00 €
SOCLE NUMERIQUE	24 878,00 €	- €
STADE VION	- €	100 000,00 €
VIDEO PROTECTION	24 000,00 €	45 000,00 €
Total général	1 336 277,79 €	320 000,00 €

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »

Au titre des autres recettes, le reste à réaliser de l'emprunt 2021 (580 000 K€) a été réalisé en 2022. L'emprunt 2022 de 300 000 € a été tiré sur l'exercice 2022 soit un appel de 880K€ sur l'exercice 2022.

Les dépenses financières (capital de la dette) sont en légère hausse à 560K€ + 8% (+42K€) par rapport au CA 2021.



III. Indicateurs et grands équilibres

A. Solde intermédiaire de gestion

Pour mémoire les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

Épargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

La CAF brute (épargne brute) permet à la commune de rembourser en priorité la dette en capital puis de financer l'investissement.

Quant à la CAF nette (épargne nette), elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette affiche un résultat à 310 K€ soit -28% par rapport au CA 2021.

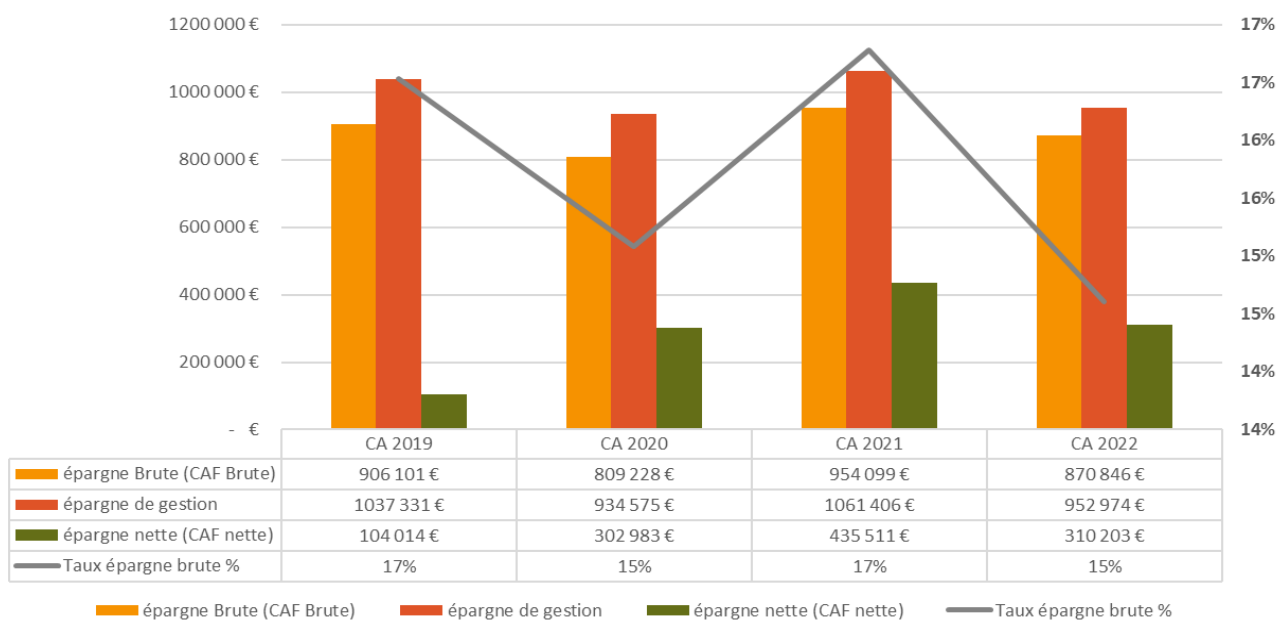
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
RRF (recettes réelles)	5 480 309 €	5 365 463 €	5 685 828 €	5 961 141 €
DRF (dépenses réelles)	4 574 209 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 294 €
Solde	906 101 €	809 228 €	954 099 €	870 846 €

* hors opé ordre et excédent

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
RRF	5 480 309 €	5 365 463 €	5 685 828 €	5 961 141 €
DRF	4 574 209 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 294 €
épargne Brute (CAF Brute)	906 101 €	809 228 €	954 099 €	870 846 €
Taux épargne brute %	17%	15%	17%	15%
intérêts de la dette	131 230 €	125 347 €	107 307 €	82 128 €
épargne de gestion	1 037 331 €	934 575 €	1 061 406 €	952 974 €
capital de la dette	802 087 €	506 245 €	518 588 €	560 643 €
épargne nette (CAF nette)	104 014 €	302 983 €	435 511 €	310 203 €
capacité désendettement	3,6	3,9	3,5	4,20

* à l'arrondi le plus proche

Les épargnes



B. Les Ratios

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	Strate com <10 000 hbs	Strate nat.	CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	720,69 €	721,95 €	750,47 €	839,00 €	1 027,42 €	808,11 €
Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	510,11 €	513,64 €	491,97 €	480,00 €	541,78 €	561,07 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	863,45 €	850,18 €	901,80 €	1 001,00 €	1 221,86 €	946,36 €
Encours de la dette / population	Ratios Légaux	514,53 €	500,70 €	529,88 €	649,00 €	951,58 €	581,00 €
Dotations globales de fonctionnement / population	Ratios Légaux	77,24 €	74,20 €	70,70 €	96,00 €	172,27 €	71,00 €
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	289,93 €	219,38 €	115,32 €	285,00 €	343,72 €	179,12 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	58,01%	60,09%	60,25%	56,00%	54,47%	63,70%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	68,75%	58,89%	58,77%	64,90%	77,88%	61,42%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	98,10%	94,35%	92,34%	90,30%	91,72%	94,80%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	33,58%	25,80%	12,79%	28,50%	28,13%	18,93%

Références (2021 – Direction Générale des collectivités locales) :

1 - Strate Communes de <10 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) - Métropole

2 - Strate Communes de < 10 000 habitants – réf. Nationale